



HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTES SUR IMMEUBLES D'HABITATION (TVA 20% comprise)

TAUX MAXIMUM PRATIQUÉ 10%

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
de 0 à 50 000 €	10%
de 50 001 € à 99 999 €	8%
de 100 000 € à 149 999 €	7%
de 150 000 € à 299 999 €	6%
au-delà de 300 000 €	5%

Les honoraires sont à la charge du mandant (vendeur ou acquéreur, selon mandat de vente)

Les taux d'honoraires s'entendent TVA incluse au taux en vigueur (20 % actuellement)

Ces tarifs représentent un maximum.

VENTES SUR IMMEUBLES PROFESSIONNELS (TVA 20% comprise)

TAUX MAXIMUM PRATIQUÉ 10%

AVIS DE VALEUR

SUR DIJON MONTANT MAXIMUM PRATIQUÉ 300 € TTC

EXTERIEUR MONTANT MAXIMUM PRATIQUÉ 500 € TTC

(+5KM)

HONORAIRES EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2023 (TVA à 20% INCLUSE)